

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **CAVELIER P.**, **PETIT A.**, **CREVEL P.**, **CROCHET K.**, **DORIN C.**, **GUERY A.M.**, **GUILBERT M.**, **JOUAN Y.**, **LE MEUR J.Y.**, **ROBILLARD N.**

Etaient absents excusés : **HAMEL C.**, **PLATEL T.**, **MESLIN H.**

Mme **HAMEL** a donné procuration à Mme **CAVELIER**, pour les décisions à voter lors de la séance.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

En raison du dépassement au chapitre budgétaire 012 (charges de personnel et frais assimilés) notamment dû aux dernières décisions du Conseil Municipal en matière de personnel, la Secrétaire de Mairie propose la décision budgétaire n°2 suivante :

<u>CHAP./ART</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>PREVISIONS</u>
CHAP.012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 7 545.00 €
Au compte 64111	Rémunération principale	+ 5 476.00 €
Au compte 64168	Autres emplois d'insertion	+ 2 069.00 €
CHAP.023	Virement à la section d'investissement	- 7 545.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 12 Voix Pour, cette décision budgétaire n°2.

TARIF 2010 ET REGLEMENT DE LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX

Sur proposition de la commission « salle » et après présentation de Mme **PETIT**, le Conseil Municipal décide d'adopter, par 12 Voix Pour, le contrat de location des garages communaux avec un état des lieux du garage.

Sur proposition de la commission communale « finances », le Conseil Municipal décide de fixer, par 12 Voix Pour, le tarif mensuel de location des garages communaux à 39.50 €, soit 2.60% d'augmentation par rapport à 2009. Ce tarif est applicable dès le 1^{er} janvier 2010.

TARIFS 2010 ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE « LE MASCARET »

Sur proposition de la commission « salle » et après présentation de Mme **PETIT**, le Conseil Municipal décide d'adopter, par 12 Voix Pour, le nouveau règlement de location de la salle « Le Mascaret ».

Sur proposition de la commission communale « finances », le Conseil Municipal décide de fixer, par 12 Voix Pour :

- les tarifs de location de la salle « Le Mascaret », soit 2.5% d'augmentation par rapport à 2009 :

HORS COMMUNE

Location pour 48 heures	572.40 EUROS de 8 H 00 à 8 H 00
Location pour 24 heures (+ 1H le Dimanche)	381.53 EUROS de 8 H 00 à 8 H 00
Location pour 12 heures	254.34 EUROS de 8 H 00 à 20 H 00

HABITANTS DE LA COMMUNE

Location pour 48 heures	348.12 EUROS de 8 H 00 à 8 H 00
Location pour 24 heures (+ 1 H le Dimanche)	232.15 EUROS de 8 H 00 à 8 H 00
Location pour 12 heures	162.58 EUROS de 8 H 00 à 20 H 00

- le tarif de location de la vaisselle sera de 1.70 € par personne et le forfait verres pour les vins d'honneur à 36.00 €.

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2010.

TARIFS 2010 ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE CANTINE SCOLAIRE

Comme envisagé dans une précédente réunion de Conseil Municipal, tous les tarifs seront désormais fixés en commission finances. Il en est de même pour les tarifs de restauration scolaire. Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, que les tarifs de restauration scolaire fixés pour la rentrée 2009/2010 seront valables jusqu'au 31/12/2010.

Sur proposition de Mme **CAVELIER** et après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de modifier le règlement de la cantine scolaire en y incluant le fait qu'au-delà de 2 mois de non paiement, le redevable recevra un courrier et leur enfant ne sera repris au service que si paiement de l'intégralité des factures impayées et si cela se renouvelle une 2^{ème} fois, le contrat est résilié et l'enfant est exclu définitivement du service.

TARIFS 2010 ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Comme envisagé dans une précédente réunion de Conseil Municipal, tous les tarifs seront désormais fixés en commission finances. Il en est de même pour les tarifs d'accueil de loisirs périscolaires. Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, que les tarifs d'accueil de loisirs périscolaires fixés pour la rentrée 2009/2010 seront valables jusqu'au 31/12/2010.

Sur proposition de Mme **CAVELIER** et après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de modifier le règlement d'accueil de loisirs périscolaires en y incluant le fait qu'au-delà de 2 mois de non paiement, le redevable recevra un courrier et leur enfant ne sera repris au service que si paiement de l'intégralité des factures impayées et si cela se renouvelle une 2^{ème} fois, le contrat est résilié et l'enfant est exclu définitivement du service.

TRAVAUX CHAUDIERE

M. LE MEUR fait lecture du rapport de la commission « travaux » du 30/11/2009.

Concernant les travaux de l'école, il n'y aura pas de rapport de l'expert proprement dit, mais les travaux à faire ont été mentionnés dans le procès verbal d'audition du Maire auprès de la gendarmerie du Trait : le remplacement du brûleur dont la combustion n'est pas satisfaisante, l'ouverture des bouches d'aération des salles de cours et l'optimisation de la VMC. Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de faire réaliser les travaux (dépenses de fonctionnement) afin que l'école puisse ouvrir à nouveau le plus rapidement possible.

BUREAU DE CONTROLE/TRAVAUX ECOLE

Mme CAVELIER propose de prendre un bureau de contrôle suite aux problèmes à l'école du 12 novembre dernier. Cette mission de vérification technique est de l'ordre de 1 200 € H.T. Au regard de la Loi, la Mairie n'a aucune obligation de prendre un bureau de contrôle pour les vérifications techniques de l'école. Le fait de prendre des entreprises certifiées désengage la responsabilité du Maire. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide par 12 Voix Pour, que M. le Maire demande au S.D.I.S. d'Yvetot de venir quand même faire une visite des locaux scolaires et en cas d'impossibilité ou de refus du S.D.I.S., de faire appel à un bureau de contrôle. Mme CAVELIER insiste sur la rapidité de la décision.

M. le Maire donne une copie du courrier de l'équipe pédagogique concernant les travaux de l'école. Un courrier de réponse leur sera adressé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe les conseillers municipaux que selon l'INSEE, la population totale légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 est de 628 habitants.
- M. le Maire se propose référent chargé de la communication de la CREA.
- Mme CAVELIER énonce que des modifications sont en cours au niveau des menus et achats de la cantine scolaire.

Départ de Mme CROCHET à 20h30. M. LE MEUR tient à la remercier pour le don de l'orgue à l'église. Elle énonce qu'il faut en fait remercier M. et Mme LAMY.

- M. DUDOUT, délégué des parents d'élèves, a fait un courrier de remerciement à la municipalité et au personnel communal pour leur collaboration et la mise à disposition du matériel dans le cadre du marché aux fleurs organisé par l'école.
- Mme CAVELIER signale que le C.C.A.S. va développer certaines actions à compter de 2010. Mme GUERY a d'ailleurs été à une réunion du CLIC qui proposera en 2010 des réunions sur des thèmes précis.
- M. le Maire annonce que le rapport d'activité 2008 du SMEDAR est à la disposition des conseillers municipaux.
- M. le Maire distribue à chaque conseiller municipal le courrier de l'association des Maires ruraux de France du 09/11/09, ainsi que celui du Président du Conseil Général du 17/11/09 sur la réforme des collectivités territoriales.
- M. le Maire fait circuler la carte postale d'une conseillère municipale.
- Mme CAVELIER évoque la réunion sur l'aménagement du bourg qui a eu lieu le matin dans le cadre de l'ATESAT.

Départ de M. CREVEL à 21h20.

- M. LE MEUR énonce que les sacs poubelle seront prochainement distribués par les employés techniques directement dans chaque foyer de la commune.
- M. LE MEUR informe que la participation communale 2010 au PNBSN sera de 3.177 €/habitant.
- Mme ROBILLARD énonce que sur le Halage il y a régulièrement des coupures téléphoniques et internet. M. le Maire va faire le nécessaire pour régler ces problèmes.
- Mme PETIT annonce que le rapport d'activité 2008 du SPANC, ainsi que le bilan de contrôle ANC par la Lyonnaise des Eaux sont à la disposition des conseillers municipaux.
- Mme PETIT signale qu'elle est allée à Boulogne avec M. le Maire, mercredi 02/12/2009, voir le nouveau bac dont le lieu d'affectation n'est pas encore déterminé.
- Mme PETIT informe que le tirage de la quinzaine commerciale sera le 08/01/2010 à 20h00 à la salle « le Mascaret ».
- Mme CAVELIER demande à revoir l'éclairage de l'arrêt de bus de la place J. Lefebvre.

Fait en Mairie, le 16 décembre 2009
Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.